

Problématique de financement de l'investissement agricole en Tunisie

MUSTAPHA JOULI*

Jel classification: H810, Q180

1. Introduction

La mise en œuvre d'un processus d'intensification et de modernisation de l'agriculture est en grande partie déterminée par la disponibilité de la part des exploitants des moyens de financement nécessaires. L'expérience de plusieurs pays montre d'ailleurs le caractère central joué par le système financier et plus précisément, le secteur bancaire, dans l'allocation de ressources financières suffisantes aux exploitants.

En Tunisie, la politique de financement mise au point par l'Etat au début des années 1970 ciblait, en particulier, les petites et moyennes exploitations exclues de tout accès au financement bancaire institutionnel. Ainsi, le dispositif créé pour le financement de l'agriculture accordait un rôle central à l'Etat qui devenait, de ce fait, le fournisseur exclusif de l'agriculture privée de moyens financiers. Cependant, sous l'effet de ses propres contradictions, ce système n'a pas tardé de générer des effets pervers, de nature à remettre en cause la légitimité du dispositif dans son ensemble. (Akari, 2008 ; Dimassi, 1983)

A partir du milieu des années 1980, et conformément aux orientations du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), une nouvelle politique de financement a été initiée. Les principaux objectifs étaient une mobilisation accrue du système bancaire et l'accroissement du nombre d'exploitants

Abstract

In Tunisia, since the mid-1980s, the funding policy for agriculture has undergone a series of reforms, aimed at mobilizing the banking system and increasing the number of farmers eligible for institutional credit. To achieve this objective it is necessary to support the disengagement of the State and a clear-cut separation between credit and assistance. However, the banking system has not become stronger in funding private investment in agriculture and this has resulted in a significant weakening of its role. Despite the incentives given, farmers are poorly integrated in the institutional funding system. The bank credit tends rather to focus on large farms that provide the necessary guarantees, whereas small farmers are increasingly excluded from any regular funding system to support their activity.

Keywords: Agriculture, funding policy, agricultural credit, Tunisia.

Résumé

A partir du milieu des années 1980, la politique de financement de l'agriculture tunisienne a fait l'objet d'une série de réformes. L'objectif étant une mobilisation accrue du système bancaire et l'accroissement du nombre d'exploitants éligibles au crédit institutionnel. La réalisation de cet objectif est recherchée à travers le désengagement de l'Etat et l'instauration de frontières entre crédit et assistance. Cependant, au lieu d'assister à un renforcement du rôle du système bancaire dans le financement des investissements agricoles privés, c'est plutôt un affaiblissement marqué de ce rôle qui est enregistré. En dépit des incitations consenties, les exploitants agricoles demeurent faiblement intégrés dans le système de financement institutionnel. Le crédit bancaire a plutôt tendance à se concentrer sur les grands exploitants qui offrent les garanties nécessaires, alors que les petits exploitants sont de plus en plus exclus de tout système régulier de financement de leur activité.

Mots-clés: Agriculture, politique de financement, crédit agricole, Tunisie.

éligibles au crédit institutionnel. Dans la logique de cette politique de financement, la réalisation de ces objectifs est conditionnée par le désengagement progressif de l'Etat et l'instauration de frontières entre les actions à caractère social et celles à caractère économique.

Ce papier se propose d'apprécier la portée réelle de cette politique de financement. Après cette introduction, la deuxième section est consacrée à une analyse du contenu global de la nouvelle politique de crédit et du schéma de financement de l'investissement agricole, notamment sa composante privée. La troisième section évalue l'impact de cette politique à l'aune de l'objectif qui lui a été assigné, à savoir une meilleure intégration

des exploitants dans le système de financement institutionnel. Enfin, les conclusions et les implications en termes de politique économique sont présentées dans la quatrième section.

2. Politique de crédit et mobilisation du secteur bancaire

Depuis la mise en œuvre du PAS, la politique d'investissement s'est donnée pour objectif d'améliorer l'accès des exploitants au crédit institutionnel. Cet objectif est recherché à travers un ensemble de réformes visant à «*rationaliser l'intervention de l'Etat*» et mettant en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations. Cependant, l'analyse de l'évolution de la structure de financement de l'investissement agricole montre que le crédit bancaire est loin d'occuper une place notable dans le schéma global de financement de l'agriculture.

* Département d'Economie, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul (FSEGN).

2.1. Une nouvelle approche au crédit agricole

Vers la fin des années 1970, la crise du secteur agricole et la dépendance alimentaire accrue ont pesé significativement sur les grands équilibres macroéconomiques de la Tunisie. Ainsi, et surtout avec les travaux de préparation du VI^{ème} plan (1982-1986), une réflexion sur le rôle de l'agriculture et sa place dans l'économie a été engagée. Un changement d'attitude vis-à-vis de l'agriculture s'est alors traduit par une amélioration de la part du secteur dans les investissements globaux à travers l'accroissement des apports publics. Il en est de même de la création d'une banque spécialisée dans le financement du développement agricole, la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), ainsi que d'une Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA). Mais, si la politique de crédit et d'encouragement à l'investissement a eu pour impact d'augmenter de façon significative la part des entreprises privées dans le financement des investissements du secteur agricole, elle n'a pas réussi à mobiliser le secteur bancaire.

Dès le début du VII^{ème} plan (1987-1991), dans le cadre du PASA, une réforme du système de crédit et de la politique d'encouragement à l'investissement a été initiée. Elle s'est donnée pour objectif d'augmenter le nombre d'agriculteurs éligibles au crédit et d'accroître la part des investissements privés et du secteur bancaire dans le financement du secteur agricole. La réforme s'est concrétisée par la promulgation en avril 1988 du Code des Investissements Agricoles et de la Pêche (CIAP). On note également l'unification des systèmes bancaires avec la fusion de la BNDA et la BNT en une seule banque, la Banque Nationale Agricole (BNA) en 1989 et une harmonisation des conditions de crédits entre les différentes sources, ainsi que la suppression des offices et donc, de leur intervention par les crédits en nature.

Les résultats étant toujours modestes, une nouvelle réforme a abouti en 1994 à un code unique d'incitation à l'investissement: le Code d'Encouragement des Investissements (CEI), où l'agriculture occupe une place à part qui tient compte des spécificités de ce secteur. L'objectif était de mobiliser des ressources suffisantes et inciter à une participation accrue des banques, d'adapter les mécanismes de financement aux spécificités et aux besoins du secteur et de responsabiliser les agriculteurs, notamment en matière de remboursement des prêts bancaires.

Le CEI introduit, en fait, une nouvelle approche au crédit agricole basée sur «une distinction entre le financement normal des exploitations agricoles économiquement viables mais bénéficiant, à la fois, des subventions et du soutien requis par l'activité agricole d'une part, et l'assistance par des crédits spéciaux aux exploitations d'autosubsistance, d'autre part» (Ministère de l'Agriculture 1992, p.50). Dans cet esprit, on assiste au démantèlement des bonifications du taux d'intérêt et à leur remplacement par des subventions à l'investissement pour les petites et moyennes exploitations.

Concrètement, pour établir la distinction entre crédit et assistance, les exploitants agricoles sont classés en trois grou-

pes. Le premier renferme les exploitants qui obtiennent un revenu agricole suffisant leur permettant d'accéder directement au crédit bancaire, alors que le deuxième réunit les agriculteurs exploitant une superficie située dans une fourchette déterminée en fonction de la nature de l'activité et de la région, et disposant d'un revenu intermédiaire. Ce groupe devra accéder au crédit moyennant un encadrement par les services techniques agricoles et après une certaine période, au crédit bancaire normal. Les exploitations de ces deux premiers groupes sont considérées viables et le CEI les classe en trois catégories:

* Catégorie A: Petits agriculteurs ; ils bénéficient d'une subvention d'investissement de 25 % du montant global de l'investissement.

* Catégorie B: Agriculteurs moyens ; ils bénéficient d'une subvention de 15 % du montant global de l'investissement

* Catégorie C: Grands investisseurs dans l'agriculture et les services; ils ne bénéficient d'aucune subvention.

Parallèlement, le CEI prévoyait des mesures spécifiques destinées à encourager l'investissement dans le secteur agricole. Les mesures les plus importantes sont: l'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices et revenus réinvestis, l'exonération totale de l'impôt durant les dix premières années d'investissement, la suppression de la TVA sur les biens d'équipement importés n'ayant pas de similaires fabriqués en Tunisie, et l'instauration des primes de 7 %, 20 %, ou 25 % de l'investissement total selon le montant investi et la superficie exploitée (respectivement, catégorie C, B, A).

Quant au troisième groupe, il est composé des agriculteurs considérés non viables. Comme ceux-ci sont difficilement éligibles au crédit, ils devront bénéficier d'un programme d'assistance de l'Etat à travers les diverses formes d'aides et de promotion sociale. Ils seront pris en charge par des fonds spéciaux de développement et les crédits leur seront attribués par l'intermédiaire des ONGs. En effet, en plus des trois types de projets (A, B, C), qui bénéficient des avantages accordés par le CEI, et qui sont menés par des exploitants supposés éligibles aux crédits bancaires, vu le niveau de rentabilité financière de leurs projets et leurs capacités de fournir des garanties bancaires; il existe d'autres types de projets dont le financement est assuré par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), créée en 1997, ou par les associations de micro-crédits qui ont commencé à promouvoir les micro-crédits à partir de 1999. L'objectif principal derrière la création de ces deux structures est la création d'un mode de financement approprié à la couche sociale la plus démunie et qui, jusque-là, était exclue du système de financement bancaire.

Ce nouveau code traduit, ainsi, la philosophie générale du PAS, «il met en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations; il cherche à améliorer le rythme et le taux de recouvrement par une séparation nette entre la dimension économique et le rôle social de l'Etat» (Abaab et Elloumi, 1996, p.127). C'est ainsi que l'amélioration du niveau de recouvrement des prêts a été recherchée à travers l'application stricte de la réglementation en vigueur, la ré-

munération de la banque en fonction du taux de recouvrement et non sur la base des encours, la limitation des mesures de rééchelonnement et l'octroi des crédits uniquement aux agriculteurs non endettés.

Ces mesures ont été renforcées par la mise en place d'un système d'assurance et de garantie contre le risque climatique dans l'objectif d'assurer une couverture minimale pour les agriculteurs et d'encourager davantage le système bancaire à augmenter sa contribution au financement du secteur. Il s'agit de la mise en place du Fonds National de Garantie (FNG) en 1984¹ et du Fonds de Mutualité (FM) en 1986². Le FNG est destiné à garantir le dénouement de certaines catégories de prêts consentis par les banques sur leurs ressources ordinaires ou d'emprunts en faveur des petites et moyennes exploitations et des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre le risque de sécheresse. Quant au FM, celui-ci est destiné à l'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles.

2.2. Évolution du schéma de financement de l'investissement agricole

Le recours aux crédits peut être considéré comme un indicateur d'intégration de l'activité agricole aux circuits marchand et financier, une hypothèse qui semble infirmée par les faits. En effet, après une certaine amélioration, la part du secteur agricole dans l'ensemble des crédits accordés à tous les secteurs de l'économie n'a fait que régresser en passant de 8,2 % en 1995 à 5,2 % en 2007. Cette régression a touché aussi bien les crédits de court terme que les crédits de moyen et long terme, dont les parts sont passées, respectivement, de 6,9 % à 4,2 % et de 10,1 % à 6,7 % entre 1995 et 2007.

Cette perte d'importance de l'agriculture dans l'ensemble des crédits accordés peut être attribuée à la tendance à la baisse du poids relatif de ce secteur dans l'activité économique. Ainsi, pour mieux apprécier le degré d'intégration de l'agriculture dans le circuit financier, il est plus significatif d'analyser l'évolution du poids de crédit dans le financement de l'investissement agricole, en particulier sa composante privée. Le schéma global de financement de l'agriculture, pour les quatre derniers plans de développement, est illustré par le tableau suivant:

L'évolution de la contribution des différentes sources de financement de l'investissement agricole fait apparaître une tendance à la baisse de la participation de l'Etat qui est passée de 44 % au cours du VII^{ème} Plan (1987-1991) à 32 % au cours du X^{ème} Plan (2002- 2006). Parallèlement, la contribution du secteur bancaire au financement des investissements agricoles reste modeste et elle a même régressé en passant de 18,7 %, durant la période du VII^{ème} Plan (1987-1991), à 13 % durant la période du X^{ème} Plan (2002- 2006), alors que la part de l'autofinancement a enregistré une augmentation remarquable puisqu'elle se situe à 31 %, au cours du X^{ème} Plan, contre 18,7 % au cours du VII^{ème} Plan. Ces tendances qui caractérisent les contributions des différentes sources de financement se confirment de plus si l'on considère l'investissement agricole privé, c'est-à-dire celui réalisé par les exploitants.

Les données du tableau ci-dessus font apparaître que de 27 % en 1987-1991, la part de l'Etat dans le financement de l'investissement agricole privé est tombée à 19 % en 2002-2006. Cette évolution traduit la volonté de l'Etat de démanteler les formes d'aides qu'il accorde à l'activité économique et ce, conformément aux orientations du PAS. Faut-il encore préciser que, de par sa même nature, l'intervention de l'Etat dans le financement de l'investissement agricole privé revêt un caractère transitoire et qu'elle n'est pas appelée à durer. En effet, dès sa mise en œuvre, «la politique interventionniste de l'Etat en la matière était fondée sur l'idée de «tremplin», c'est-à-dire d'accompagnement des exploitants dans la construction de leur éligibilité bancaire» (Akari, op.cit, p.182). De ce fait, le rôle de l'Etat dans le financement de l'investissement agricole privé est appelé à se rétrécir au profit du financement bancaire.

Durant la même période, la contribution du secteur bancaire au financement de l'investissement agricole privé a connu une évolution similaire. Cette contribution est passée de 34 %, en 1987-1991, à 20 % en 2002-2006. A l'opposé, le recours des exploitants agricoles à leurs fonds propres pour financer leur investissement a marqué un regain d'importance particulièrement visible. Au moment où les contributions de l'Etat et du secteur bancaire ont connu un rétrécissement, la part de l'autofinancement a enregistré une ascension pour culminer à 60 % en 2002-2006, alors qu'elle ne représentait que près de 38 % de l'investissement privé, réalisé en 1987-1991.

Ainsi, paradoxalement, au lieu d'assister comme prévu à un renforcement du rôle du système bancaire dans le financement des investissements agricoles privés, concomitant au rétrécissement inéluctable de l'intervention de l'Etat dans ce domaine, c'est plutôt un affaiblissement relatif fortement marqué de ce rôle qui est enregistré, doublé d'une hausse considérable de l'effort d'autofinancement. Une telle évolution

Tableau 1 – Evolution du schéma de financement de l'investissement agricole.

	VII ^{ème} Plan 1987-1991		VIII ^{ème} Plan 1992-1996		IX ^{ème} Plan 1997-2001		X ^{ème} Plan 2002-2006	
	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %
Investissement privé	729,86	100	1244,7	100	2146,05	100	2235,84	100
Budget de l'Etat	198,07	27,1	212,7	17	430,34	20	426	19
Hors budget	7,5	1	*	*	*	*	*	*
Crédits bancaires	249	34,1	437,34	35	479,07	22	549,75	20
Fonds propres	275,37	37,8	594,65	48	1236,64	58	1260	61
Investissement Total	1688,45	100	2778,6	100	4241,04	100	4277,3	100
Budget de l'Etat	743,28	44	1008,84	36,3	1548,11	36,5	1375,27	32,1
Hors budget	316,65	18,7	881,82	24,6	937,54	22,1	1020,22	24
Crédits bancaires	315,05	18,7	448,43	16,1	479,07	11,3	549,75	12,8
Fonds propres	313,17	18,6	619,71	23	1276,32	30,1	1332,06	31,1

Source: Ministère de l'Agriculture «Ministères des Ressources Agricoles» plus nos calculs

¹ Loi N° 84-53 du 27 janvier 1984

² Loi N° 86-106 du 31 Décembre 1986 (article 52)

témoigne de la faible diffusion de la pratique du crédit agricole que confirme l'analyse en termes d'intégration des exploitants dans le système de financement institutionnel.

3. L'accès des exploitants aux sources de financement

La véritable portée de l'expansion du crédit agricole doit se juger à travers l'importance de l'effectif des exploitants intégrés dans le système de financement institutionnel. Par ailleurs, une analyse comparative des intensités de recours des exploitants aux différentes sources de financement permet de mieux apprécier la place du financement institutionnel, en l'occurrence, le crédit bancaire, dans le financement des investissements agricoles.

3.1. Un accès limité au financement institutionnel

Une analyse en termes d'effectifs d'exploitants intégrés dans le système de financement institutionnel fait ressortir que la portée du crédit agricole reste, dans l'ensemble, manifestement limitée. La proportion des exploitants ayant bénéficié d'un crédit a même tendance à régresser aussi bien en absolu qu'en relatif. Selon les données des Enquêtes Structures, cette proportion est passée de 43 858 exploitants en 1990-94, soit un taux de 9,3 % à 32 261 exploitants en 1999-2004, soit un taux de 6,3 %. On est alors en droit de s'interroger sur les facteurs qui entravent la diffusion de la pratique du crédit agricole.

Du côté des exploitants, et en se basant sur les résultats des mêmes enquêtes, force est de signaler la proportion anormalement faible des exploitants ayant exprimé des demandes de crédit. Cette proportion qui s'établissait à 15,5 % en 1990-1994 a même enregistré un recul pour se situer à 12,5 % en 2000-2004. Par type de crédit, la même proportion est passée de 7,5 % à 5,5 %, pour les crédits de campagne, et de 8,4 % à 7,2 %, pour les crédits d'investissement. Un tel constat témoigne d'un certain comportement d'« hostilité » des exploitants vis-à-vis du crédit institutionnel.

A ce niveau, l'absence de données statistiques rigoureuses et pertinentes empêche toute tentative de dévoiler les raisons profondes qui se cachent derrière ce comportement. Néanmoins, les données fournies par les deux enquêtes mentionnées sur les raisons exprimées par les exploitants pour justifier la non-formulation d'une demande de crédit permettent d'avancer quelques éléments d'explication. Cinq raisons sont explicitées dont deux prennent, relativement, plus d'importance, à savoir le risque d'endettement et la difficulté d'accès aux crédits.

Concernant le risque d'endettement, celui-ci est à mettre en relation avec la faiblesse et le caractère aléatoire du revenu des exploitants disposant, pour la

plupart, d'un faible potentiel foncier et dont l'activité est fortement dépendante des aléas climatiques. Ne pouvant espérer un revenu suffisant à la fois pour subsister et financer, au moins partiellement, les investissements, les exploitants s'abstiennent de toute demande de crédit par crainte de se trouver dans l'incapacité de rembourser. Ce risque est d'autant plus important que depuis un certain temps, la majorité des exploitants subissent une détérioration de leurs revenus réels particulièrement prononcée pour les petites exploitations situées dans les régions arides du pays (Joulli, 2008)

Quant à la difficulté d'accès au crédit, celle-ci est, en partie, liée à la complexité du système de financement de l'agriculture qui fait intervenir une multitude d'agents. Mais, ce qui, à notre avis, explique le plus cette difficulté réside plutôt dans les conditions de garantie matérielle et réelle et de rentabilité exigées par les banques, en particulier pour les crédits de moyen et long terme. En effet, une bonne majorité des exploitants ne disposent pas de titres de propriété ou, à la limite, ils ne disposent que de titres incertains. De plus, les revenus qu'ils dégagent sont le plus souvent modestes et aléatoires en raison, respectivement, de la faiblesse de leurs potentiels fonciers et de la dépendance de leur activité des aléas climatiques. Ces exploitants ne répondent pas aux critères d'éligibilité et sont, de ce fait, exclus du financement bancaire.

Faut-il encore ajouter que le démantèlement des bonifications du taux d'intérêt s'est traduit par un renchérissement du crédit agricole, ce qui pourrait expliquer en partie le désistement de la masse des petits et moyens exploitants. En effet, un crédit CT coûterait environ 13 à 15 % pour les petits et moyens agriculteurs et 11 à 13 % pour les grands agriculteurs qui ne contribuent pas au FNG, et le coût d'un crédit MLT évolue d'un minimum de 12 % pour les gros agriculteurs qui ne contribuent pas au FNG à 16 % pour les petits agriculteurs³ (Ministère de l'Agriculture 2006). Ces coûts s'avèrent réellement élevés, notamment pour la petite et moyenne exploitation agricole

Quoique faible, la demande de crédit par les exploitants fait face à une répugnance de plus en plus prononcée du système bancaire et ce, en imposant des conditions d'accès au crédit de plus en plus sévères et sélectives. A ce propos, il convient d'analyser l'évolution du taux de satisfaction des demandes de crédit.

Tableau 2 – Demande et obtention de crédit (en nombre) et taux de satisfaction (en %) en 1990-94 et 2000-04.

	1990-1994			2000-2004		
	Demande	Obtention	Taux de satisfaction	Demande	Obtention	Taux de satisfaction
Credit de campagne	35309	24399	69 %	28352	19651	69 %
Credit d'investissement	29642	21422	74 %	37141	13453	36 %
Total crédit	72757	43858	60 %	64273	32261	50 %

Source: Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-05

³ Il s'agit du crédit obtenu auprès de la BNA. Le coût intègre les intérêts, la contribution au FNG, l'assurance et les commissions et autres.

A la lecture du tableau, il se dégage que, entre les deux périodes, le taux de satisfaction s'est maintenu stable pour les crédits de campagne. Toutefois, cette stabilité n'est qu'apparente si l'on tient compte du fait que ces crédits sont en partie accordés sur fonds budgétaire de l'Etat. En effet, bien qu'ils n'aient représenté que 6 % des fonds de court terme, les crédits supervisés budgétaires ont touché, entre 1998-99 et 2003-04, 43% des bénéficiaires des crédits de campagne. C'est donc l'importance des crédits supervisés budgétaires, en termes d'effectif des bénéficiaires, qui semble compenser la baisse du nombre des exploitants bénéficiaires des crédits de campagne bancaires, et qui a donc conféré au taux de satisfaction de crédit de campagne une apparente stabilité.

Pour le crédit d'investissement, le taux de satisfaction a enregistré une nette détérioration en passant de 54 % en 1990-1994 à 36 % en 2000-2004, ce qui n'a pas manqué de tirer vers le bas le taux de satisfaction globale. Ainsi, en ne considérant que les crédits octroyés par le système bancaire sur fonds propres, on peut affirmer que la tendance du taux de satisfaction à été vers la baisse aussi bien pour les crédits de court terme que pour les crédits de moyen et long terme. Une telle évolution témoigne d'une réticence de plus en plus manifeste des banques à s'impliquer dans le financement de l'activité agricole.

L'une des raisons de la non obtention de crédit est l'existence des prêts antérieurs non remboursés. En effet, aussi bien pour la BNA que pour la BTS, l'éligibilité de l'exploitant au crédit est conditionnée par l'inexistence des dettes échues et impayées relatives à des crédits contractés auprès de l'une des deux banques.

En 2006, le montant des impayés auprès de la BNA est de près de 359 MD. Pour la même année, sur les 110 000 exploitants ayant des encours auprès de la banque, 98 900, soit 88 %, ont des impayés. Au niveau de la BTS, le montant des impayés s'élève à 14,5 MDT pour 1261 agriculteurs endettés. Il apparaît, donc, que l'endettement devient un véritable facteur d'exclusion des exploitants du financement institutionnel et ce, malgré l'intervention de l'Etat, à deux reprises, pour prendre en charge certains impayés relatifs à des prêts de court et de moyen terme. Cette intervention n'est, en fait, qu'une confirmation du poids de l'endettement comme obstacle à la croissance de l'agriculture.

La deuxième raison réside dans la longueur des délais d'instruction des dossiers décourageant certains exploitants et entraînant un retard de l'accord et des déblocages en déphasage avec les calendriers agricoles (Ministère de l'Agriculture, 2006). Cette raison est, pour le moins, énigmatique car, en agriculture, l'efficacité de toute activité est liée à l'exécution d'un ensemble de tâches selon un calendrier bien déterminé. Ainsi, tout retard dans l'octroi de crédit altère l'exécution de ces tâches et affecte lourdement la rentabilité de l'activité agricole. Toutefois, si ce retard peut être attribué à la complexité des procédures, on est, tout de

même, en droit de s'interroger s'il ne reflète pas un comportement «conscient» des banques vis-à-vis des agriculteurs. Autrement dit, «ne constituerait-il pas une manœuvre fomentée par le système bancaire et destinée à forcer les exploitants agricoles au renoncement à un endettement qui s'avère déconnecté des exigences de leur activité?» (Akari, op.cit, p.188). Certes, la vérification de l'existence d'un tel comportement est difficile, mais sa validation fournirait une preuve supplémentaire de la répugnance du système bancaire à s'engager dans le financement de l'activité agricole jugée trop risquée.

La prise en compte, par les banques, du risque associé aux aléas climatiques apparaît clairement dans la répartition régionale des crédits accordés. A ce propos, l'analyse de la répartition régionale du crédit de campagne alloué aux grandes cultures en sec montre qu'il est concentré à 99 % dans les gouvernorats du Nord, en particulier dans celui de Béja et de Bizerte, caractérisés par une pluviométrie importante associée à la prédominance des grandes exploitations céréalières. Egalement, l'Enquête Structures 2004-2005 a estimé la répartition des crédits de campagne de la manière suivante: le Nord accapare 85 % de demandes satisfaites de crédit de campagne contre 7 % pour le Centre et 7 % pour le Sud. Ce constat montre que les crédits à court terme, destinés à financer l'agriculture en sec, sont concentrés dans les régions les plus arrosées où on note moins de risque lié à la production et la valorisation des fonds bancaires. Pour le crédit d'investissement, la situation n'est guère différente puisque les demandes satisfaites, de ce type de crédit, se répartissent en raison de 64 % dans le Nord contre 24 % et 12 %, respectivement, pour le Centre et le Sud.

Ainsi, eu égard au nombre d'exploitants qu'il touche, le crédit bancaire perd du poids dans la structure de financement des investissements réalisés à l'échelle des exploitations, comme le montre le tableau suivant:

Tableau 3 – Répartition des exploitants ayant investi selon le mode de financement.

Mode de financement	1990-1994		2000-2004	
	En 1000 exploitants	En %	En 1000 exploitants	En %
Revenu agricole	114,1	66,6 %	83,90	62,8 %
Revenu extra agricole	93,7	54,8 %	61,07	45,7 %
Aide d'un parent ou crédit familial	16,2	9,5 %	9,9	7,4 %
Crédit institutionnel	18,7	10,9 %	10,41	7,8 %
Subvention de l'Etat	28,4	16,7 %	25,1	18,8 %
Crédit fournisseur	3,5	2,1 %	5,8	4,3 %

Source: Enquête structures 1994-95 et 2004-05

L'analyse comparative des intensités de recours des exploitants aux différentes sources de financement, telle qu'elle se dégage de ce tableau, fait apparaître que le crédit institutionnel reste peu répandu chez les exploitants agricoles. La proportion des exploitants ayant investi et faisant recours au crédit est relativement faible et elle a même régressé, en passant de 10,9 % en 1990-1994 à 7,8 % en 2000-2004. Parallèlement, la proportion des agriculteurs ayant investi et bénéficié des subventions de l'Etat est en augmentation. Encore plus, le recours des exploitants aux

subventions pour financer leur investissement est nettement plus important que celui manifesté pour le crédit. Cette évolution, si elle s'explique par la volonté de l'Etat d'encourager certains investissements jugés prioritaires, en leur accordant des subventions prélevées sur le Fonds Spécial de Développement de l'Agriculture et de la Pêche (FOSDAP), traduit également la difficulté croissante, pour les exploitants, d'accéder au crédit bancaire.

Toutefois, bien qu'en régression, le recours des exploitants aux revenus agricoles et extra-agricoles pour financer leurs investissements reste prépondérant. En effet, face à un accès de plus en plus limité au financement institutionnel, et pour entreprendre des actions d'investissement, les exploitants sont dans leur majorité contraints de compter plus sur leurs propres ressources, c'est-à-dire les revenus agricoles et extra-agricoles.

3.2. Un accès différencié aux sources de financement

L'une des contraintes qui hypothèque lourdement l'agriculture tunisienne réside dans la forte inégalité de la répartition des terres: 54 % des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha, et 75 % ont moins de 10 ha, alors que seulement 3 % des exploitants disposent d'une superficie supérieure à 50 ha. Cette inégalité qui caractérise les structures foncières se traduit par un accès inégal des exploitants aux sources de financement, en particulier au crédit institutionnel. D'ailleurs, en se référant toujours aux mêmes enquêtes, il se dégage que le crédit agricole profite le plus aux grands exploitants puisque, en 2000-2004, la proportion des exploitants ayant obtenu un crédit s'élève à 19 % au niveau des exploitations de 50 à 100ha et à 36 % au niveau de celles de plus de 100ha, alors que cette même proportion ne dépasse pas 4 % au niveau des petites exploitations de moins de 5ha.

En effet, les grands exploitants n'ont pas de difficulté à emprunter. Ils offrent les garanties de patrimoine et de rentabilité nécessaires. Par contre, les petits exploitants ont une activité dont la rentabilité économique n'obéit pas toujours aux normes du système bancaire et ne possèdent parfois que des titres de propriété incertains. Ils se trouvent ainsi de plus en plus exclus de tout système régulier et stable de financement de leur activité. L'analyse de l'évolu-

tion du taux de satisfaction des demandes de crédit par catégorie d'exploitation confirme ce constat:

Il ressort de ce tableau que le taux de satisfaction des demandes de crédit est croissant avec la taille de l'exploitation. En 2000-2004, ce taux s'élève à 88 % pour les exploitants ayant une superficie de 100ha et plus, alors qu'il se situe à 43 % pour les exploitants détenant une superficie de moins de 5ha. Pour ce qui est de l'évolution du taux de satisfaction entre les deux périodes, la baisse est la plus importante pour la petite et moyenne exploitation de moins de 50ha et elle est insignifiante pour la frange supérieure de 100ha et plus, témoignant ainsi de la plus grande difficulté d'accès au crédit institutionnel pour les petits et moyens exploitants. Ce constat se confirme de plus si l'on considère le taux de satisfaction de crédit d'investissement dont l'évolution fait apparaître des disparités de plus en plus prononcées entre les différentes catégories d'exploitants. Le crédit d'investissement est un crédit commercial exigeant des garanties matérielles réelles et une viabilité et solvabilité confirmées de l'exploitant. Ainsi, en imposant des conditions sévères et sélectives, la banque cible les agriculteurs et les exploitations les plus viables présentant des projets rentables. Les petites et moyennes exploitations dont la rentabilité est limitée par la modicité de leur potentiel foncier font face à des difficultés croissantes pour accéder à ce type de crédit.

Cet accès différencié des exploitants au mode de financement institutionnel apparaît, enfin, dans la contribution des différentes sources au financement de l'investissement. Le tableau suivant illustre pour chaque strate d'exploitation la proportion d'exploitants ayant investi selon la nature des sources utilisées.

Tableau 5 – Répartition des exploitants ayant investi selon la taille de l'exploitation et le mode de Financement en 2000.2004 (en %).

	Revenu agricole	Revenu extra-agricole	Crédit institutionnel	Crédit familial	Subvention	Crédit fournisseur
0 - 5 ha	55,8	52,7	6,0	7,8	13,2	2,7
5 - 10 ha	63	43,9	8,5	7,5	16,5	2,5
10 - 20 ha	68,3	39,5	8,6	7,4	19,3	3,3
20 - 50 ha	74,4	37,3	8,9	6,9	19,4	3,4
50 - 100 ha	83,4	28,9	12,8	5,8	23,3	4,0
100 ha et plus	85,3	20,6	23,6	4,2	20	13,4
Total	62,8	45,7	7,8	7,4	16,7	3

Source: Enquête Structures 2004-05

Tableau 4 – Satisfaction de demandes de crédit par taille d'exploitation (en %).

Taille	Crédit de campagne		Crédit d'investissement		Total crédit	
	1990-1994	2000-2004	1990-1994	2000-2004	1990-1994	2000-2004
0 - 5ha	65,50%	58,30%	51,60%	32,40%	57,50%	43,10%
5 - 10ha	68,90%	72,50%	49,80%	33,10%	58,70%	50,50%
10 - 20ha	67,50%	70,10%	52,80%	35,10%	59,10%	49,60%
20 - 50ha	70,00%	78,80%	58,50%	39,60%	62,60%	56,40%
50 - 100ha	79,00%	86,20%	66,70%	66,60%	72,40%	76,30%
100ha et +	94,90%	93,80%	87,10%	80,60%	89,20%	88,70%
Total	69,10%	69,30%	54,00%	36,20%	60,30%	50,50%

Source: Nos calculs à partir des données des ESEA 1994-95 et 2004-05

L'analyse de l'intensité des différents modes de financement par classe d'exploitants fait ressortir les faits suivants:

Tout d'abord, le recours au crédit institutionnel pour financer l'investissement augmente avec la taille de l'exploitation. En 2000-2004, la proportion des exploitants qui ont investi et bénéficié d'un crédit se situe à 6 % pour la strate de moins de 5ha contre 12,8 % pour les exploitants détenant une superficie de 50 à 100ha. Les exploitations de 100ha et plus se détachent des autres puisque pour ces exploitations,

la même proportion atteint près de 24 %. Simultanément, le recours des exploitants au crédit fournisseur progresse avec la taille, et est même insignifiant pour les exploitations de moins de 100ha, et il semble que ce crédit obéisse aux mêmes critères d'éligibilité que le crédit bancaire.

D'autre part, le recours des exploitants aux subventions de l'Etat est plus fréquent que le recours au crédit et ce, pour toutes les strates de tailles. Ceci traduit, comme il est déjà signalé, les difficultés croissantes d'accès au crédit agricole. Toutefois, il importe de noter que la proportion des exploitants ayant bénéficié d'une subvention pour financer leur investissement est en progression avec la taille de l'exploitation. Pour la période 2000-2004, cette proportion passe de 17 % pour les exploitations de moins de 5ha à près de 27 % pour les exploitations de 100ha et plus. Il apparaît donc que, paradoxalement, ce sont les grands exploitants qui profitent le plus des subventions accordées par l'Etat.

En effet, selon les dispositions du CEI, ne peuvent bénéficier des avantages et subventions accordées sur le fonds du FOSDAP que les exploitants dont les projets sont jugés viables par les instances techniques de l'APIA. Le nombre de projets agréés par l'APIA entre 1995 et 2004 et leur schéma de financement sont résumés dans le tableau suivant:

Tableau 6 – Nombre des projets agréés et leur schéma de financement en 1000 DT par catégorie pour la période 1995-2004.

Catégorie de projets	Nombre d'opération	Auto-financement	Crédit	Subvention	Subvention / Opération	Subvention / Investissement
A	190 330	308 900	73 200	238 400	1,25	0,38
B	35 506	644 393	67 760	281 740	7,91	0,28
C	16 252	1033 623	271 357	233 437	14,36	0,15

Source: CNEA 2005

Eu égard au nombre de projets agréés, c'est à la catégorie A que revient la part la plus importante ; de même, le montant des subventions ramené au montant des investissements par catégorie de projet permet de constater qu'un dinar investi dans la catégorie A bénéficie d'une subvention de 38 % contre 28 % et 15 %, respectivement, pour les catégories B et C. Ainsi, en apparence, le soutien de l'Etat à l'investissement agricole est plus important pour les petites et moyennes exploitations.

Toutefois, en tenant compte des effectifs d'exploitants par catégorie, ce constat est à nuancer. En effet, selon l'« Etude de la Petite Agriculture à Caractère Familial et Social », la catégorie A regroupe près de 87 % du total d'exploitants soit, en considérant le nombre total d'exploitants recensés par l'Enquête Structure 2004-05, près de 450 000 exploitants. Les 13 % restants, soit environ 66 000, sont classés dans les catégories B et C. Ainsi, en reprenant les données du tableau précédent et sous l'hypothèse qu'à chaque projet d'investissement correspond un exploitant, les subventions accordées par l'Etat sur le fonds du FOSDAP n'ont touché, entre 1995 et 2004, que 40 % des exploitants de la catégorie A contre près de 80 % pour les ca-

tégories B et C prises ensemble. Dans ces conditions, eu égard à la proportion des exploitants concernés, les encouragements du code d'investissement semblent plutôt profiter le plus aux grands exploitants.

Enfin, concernant les autres sources de financement, on note que le recours des exploitants au revenu agricole pour financer leur investissement est en progression avec la taille, alors que l'intensité du revenu extra-agricole et des aides et prêts familiaux diminue avec la taille. Cette évolution, en apparence contrastée, de l'intensité de recours des exploitants à ces sources de financement traduit, en fait, la même réalité et s'explique comme suit:

Quant aux petits exploitants, en raison de la faiblesse de leur potentiel foncier, ils se trouvent confrontés à des niveaux de revenus aléatoires et modestes. Pour subsister et financer totalement ou partiellement leur investissement, ces exploitants, exclus du financement institutionnel, sont enclins à exercer une activité extra-agricole leur permettant un revenu supplémentaire et \ou compter sur les possibilités que le cadre familial peut offrir en termes de prêts et d'aides. En revanche, les grands exploitants détiennent un potentiel foncier qui leur confère un accès facile au crédit bancaire, mais aussi des opportunités de revenus plus larges dont une fraction peut être mobilisée pour financer les opérations d'investissement. D'où le recours relativement faible de ces exploitants aux revenus extra-agricoles et aux aides familiales.

En somme, en mettant en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations, la nouvelle politique ne fait que renforcer le processus de différenciation entre les grands exploitants, dont l'activité est rentable et l'accès au crédit est facile et qui peuvent donc investir et accumuler davantage, et les petits et moyens exploitants, dont l'accès au crédit et, par conséquent, les possibilités d'investissement et d'accumulation sont limitées.

4. Conclusion

Au terme de cette analyse, il apparaît que l'agriculture tunisienne est loin d'être dotée d'un système de crédit qui offre aux exploitants de véritables conditions de financement susceptibles de les inciter à investir. En dépit des incitations consenties, la portée du crédit agricole reste dans l'ensemble manifestement limitée. Ne pouvant répondre aux normes de rentabilité et de solvabilité, les exploitants sont, dans leur majorité, exclus du financement bancaire et ceux qui réussissent à y accéder en sortent surendettés.

Toutefois, force est de noter que la répugnance du système bancaire à s'engager activement dans le financement de l'agriculture traduit, en fait, un comportement «rationnel», de la part des banques. En effet, ni le statut de la propriété des terres de la plupart des exploitants ni les risques liés aux aléas climatiques qui frappent lourdement l'activité agricole ne sont de nature à encourager les banques à s'impliquer dans le financement d'une activité à rentabilité douteuse et

soumettre ainsi leurs fonds au risque de l'insolvabilité courante des paysans.

Autrement dit, tant que ces deux contraintes persistent et hypothèquent lourdement l'activité agricole, il serait de la pure utopie d'espérer une réelle participation des banques au financement de l'investissement agricole. Car, même en admettant une hypothétique possibilité de coopération des banques, l'incertitude des résultats attendus de l'activité agricole contraste avec le coût du crédit et la fermeté des échéances de remboursement. Ce qui expose les exploitants à l'état d'insolvabilité et détermine, en conséquence, la perte de cette source de financement.

Références

Abaab A., Elloumi M., 1995. L'agriculture tunisienne de l'ajustement à la mondialisation. In Elloumi M., Politique Agricole, stratégies paysannes et développement rural. IRMC/ ALIF, Tunis.

Akkari T., 2007. Le changement technologique dans l'agriculture tunisienne. Thèse d'Etat, Sciences Economiques, FSEG Tunis.

Dimassi H., 1983. Accumulation du capital et répartition des revenus: Essai sur la reproduction de la formation sociale tunisienne post-coloniale ; Fin des années 50 – Fin des années 70. Thèse d'Etat, Economie, F D S P E, Tunis.

Jouili M., 2008. Ajustement structurel, mondialisation et agriculture familiale en Tunisie. Thèse, Economie, Université de Montpellier1.

Ministère de l'Agriculture, 2006. Revue du secteur agricole: Etude sur le financement du secteur agricole, DGEDA / CNEA, Version définitive.

Ministère de L'Agriculture, 2006. Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005.

Ministère de L'Agriculture, 2001. Etude de la petite agriculture à caractère familial et social, DGFISP, Version définitive.

Ministère de L'Agriculture, 1996. Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 1994-95.

Ministère de l'Agriculture, 1992. VIII^{ème} Plan de Développement Economique et Social (1992-1996): Développement Agricole et Sécurité Alimentaire. Rapport général.